

**2009/1140 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations d'arts visuels et lecture pour un montant global de 194 000 € - FONDSFIC - Approbation de 3 conventions.** (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 09/02/2009, p. 0213)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Sur une première proposition qui concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations d'arts visuels et de lecture pour un montant global de 194 000 euros pris sur le fond FIC, trois conventions sont soumises à l'approbation.

M. TETE Etienne, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, pour notre intervention, nous voulons dire quelques mots sur la Salle de Bains qui bien entendu, n'est pas le lieu de propreté d'une maison à proprement parlé. Nous allons plutôt parler d'art contemporain.

D'abord pour souligner que le 1<sup>er</sup> arrondissement qui est le siège de la Salle de Bains est d'abord un arrondissement très riche en terme de galeries et ce n'est qu'une galerie parmi d'autres.

Notre attention est attirée par le fait que l'évolution de cette structure montre un important soutien de notre Collectivité : aucun soutien avant 2001 ; apparition vers 2004 de 4 000 euros ; en 2007, on était à 20 000 euros ; aujourd'hui, nous en sommes à 37 000 euros et c'est normal de s'intéresser à ce dossier. Et si nous nous y intéressons encore plus, c'est que quand on regarde le document du Millénaire 3, il s'agissait d'une association de bénévoles, aujourd'hui les choses ont bien changé semble-t-il puisqu'on ne nous la présente plus vraiment comme une association de bénévoles, il y a une masse salariale assez significative dans le budget qui nous a été transmis.

Au surplus, pourquoi on s'intéresse à cette structure ? C'est que la Salle de Bains a bénéficié d'importants travaux. Une délibération de 268 000 euros sous l'ancien mandat, rappelez-vous la légère polémique sur le montant, rappelez-vous que j'avais dit que je ne croyais pas à une somme aussi faramineuse, heureusement l'histoire m'a donné raison. J'ai surveillé ces travaux et ils n'ont été que de 145 000 euros, que l'Adjoint en question en soit ici remercié, ce sont au moins des économies réalisées.

Mais pour toutes ces sommes d'argent, on a quand même envie de voir s'il y a une vraie lisibilité. Alors, on va sur le site Internet puisqu'ils ont un site Internet et là, on est un tout petit peu déçus parce que le site paraît tout à fait à jour sur les quatre expositions par an qui restent une activité assez modeste en termes d'usagers mais il n'y a pas un seul article de publié depuis juin 2007 dans « Les Inrockuptibles ». Donc on ne peut pas parler d'une présence médiatique forte, en tout cas pas depuis 2007.

Alors comme l'art contemporain, c'est malgré tout l'art du décalage et que nous sommes Verts, je vous ferais une petite référence au document de l'ADEME, pourquoi ? Parce que, il faut 60 000 litres d'eau lorsqu'on prend une douche, au lieu de 200 000 litres lorsqu'on prend des bains. C'est pour cela qu'il est toujours préférable de prendre la douche que d'aller dans la baignoire de sa salle de bains. Ceci étant, nous voulons faire passer un message fort et je crois que c'est l'intention de l'exécutif, il est intéressant de se pencher à la fois sur ces dossiers pour en vérifier...

M. LE MAIRE : C'est pour ça que c'est plus cher !

M. TETE Etienne : ... deux choses, l'équité et j'allais dire la pertinence de nos aides. Comme il s'agit d'un rapport collectif, bien sûr nous voterons le rapport avec toutes les réserves que nous avons faites sur la Salle de Bains.

M. LE MAIRE : Donc M. Képénékian est invité à regarder le contenu de la baignoire.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ?  
Elles sont adoptées.

(Adopté.)